

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA PREVENTION DES RISQUES
Direction de l'eau,
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :
Astrid PICHODO

Date : 24 juin 2011
Heure de début : .. 9 h 30
Heure de fin : 12 h
Lieu : Centre administratif
Jean Monnet

N/réf. : MB/AP/MB
PJ : 1

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Présents : Confère liste d'émargement.

Monsieur Marc BERNIER (Président de la commission locale) de l'eau ouvre la séance. Il présente l'ordre du jour de la réunion et indique que l'objet principal de la réunion est la révision du SAGE.

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible sur le site internet du SAGE (rubrique : la CLE/réunions de la CLE).

1. Élection du Président de la CLE

Monsieur Marc BERNIER précise les modifications apportées à la composition de la CLE :

- remplacement de Monsieur Michel PIGEON par Monsieur Thierry TRAVERS pour le Conseil général de l'Ille-et-Vilaine,
- remplacement de Monsieur Nicolas BARBEROT par Monsieur Henry COISNE pour la chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne.

Le président est soumis à réélection à chaque nouvelle élection municipale cantonale ou régionale.

Monsieur Marc BERNIER propose de conserver l'organisation actuelle de la CLE.

Vote :

Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 05
☎ 02 43 59 96 38
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

Monsieur Marc BERNIER est confirmé en tant que Président de la CLE ainsi que les Vice-présidents :

- Monsieur Jean-Claude FONT (Maire de COMMER) pour le thème gestion quantitative,
- Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET (Syndicat mixte du parc naturel régional Normandie-Maine) pour le thème qualité de l'eau,
- Monsieur Joseph GUILBAUD (Syndicat du bassin du Vicoin) pour le thème milieux aquatiques.

2. Révision du SAGE

Monsieur Marc BERNIER rappelle le cadre réglementaire de la révision et l'organisation du futur SAGE.

a) Eléments préalables à la définition de la stratégie

Mademoiselle Astrid PICHODO et Madame Véronique RIOU présentent les différents éléments à prendre en compte pour la définition de la stratégie :

- Le SAGE actuel,
- L'évaluation de la mise en œuvre,
- La concertation,
- Le cadre règlementaire.

- *Evaluation du SAGE actuel*

Consommation en eau potable

Monsieur Marc BERNIER précise que, depuis quelques années, on observe une stabilisation des volumes d'eau consommés.

Irrigation

Il est nécessaire de compléter les connaissances concernant les pratiques liées à l'irrigation. Certaines données sont d'ores et déjà disponibles telles que les volumes prélevés annuellement qui sont déclarés auprès de l'Agence de l'eau. Elles ont déjà été collectées et utilisées pour l'évaluation du SAGE. Néanmoins, il serait intéressant de préciser l'origine de l'eau utilisée (forage, prise d'eau en rivière, retenue de substitution, retenue collinaire).

Monsieur Jean-René PELLUAU (Syndicat départemental des irrigants de la Mayenne) indique que $\frac{3}{4}$ des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation en Mayenne proviennent de réserves qui se remplissent en période hivernale.

Monsieur Alain BAGOUET (SIAEP du Segréen) souligne la nécessité d'avoir une gestion sérieuse et cohérente des retenues de substitution.

Il est également rappelé l'importance d'une gestion concertée pour l'irrigation.

Madame Nicole de BERSACQUES (Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire) rappelle que les mesures de restriction des arrêtés cadres s'appliquent également pour l'irrigation. Elle précise que l'irrigation n'entre pas en compétition avec l'alimentation en eau potable et que les activités économiques liées à ce type de pratique sont à prendre en compte. De plus, la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire a engagé avec la DDT un travail concernant la gestion quantitative. Il faut également noter que les matériels utilisés ont évolué et sont plus économes.

Monsieur Jean-Marie QUEMENER (DREAL Pays de la Loire) rappelle que le SAGE actuel est axé, pour partie, sur la gestion quantitative et qu'il a toute légitimité pour définir une stratégie concernant la gestion quantitative (gestion concertée de l'irrigation, retenues de substitution, actions d'économies d'eau...).

Qualité des eaux

Monsieur Thierry GENETTAIS (Agence de l'eau Loire-Bretagne) précise que certains cours d'eau présentent les concentrations en nitrates importantes comme par exemple l'Aisne, lesquels n'avaient pas été identifiés dans le précédent état des lieux du SDAGE.

Morphologie des cours d'eau

Monsieur Bernard BELLIER (Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin) souhaiterait disposer d'informations permettant de préciser le déclassement des masses d'eau par rapport au paramètre morphologie. Il s'interroge également sur le fait que le saumon et l'anguille étaient présents sur la Mayenne et ses affluents alors que certains ouvrages étaient déjà existants.

Monsieur Jean POIRIER (Fédération départementale de la Mayenne pour la Pêche et la protection du milieu aquatique) précise que les anciens ouvrages à guillotine permettaient effectivement aux anguilles de passer, ce qui est plus difficile actuellement à cause des ouvrages hydrauliques.

Monsieur Olivier LEROYER (ONEMA) précise que, au 15^{ème} siècle, l'axe Mayenne n'était pas aménagé et permettait la migration des espèces telles que le saumon.

Il serait intéressant de communiquer afin d'expliquer pourquoi et comment la restauration de la continuité écologique des cours d'eau est un des moyens permettant d'atteindre une bonne qualité des cours d'eau.

Monsieur Marc BERNIER soumet le document d'évaluation du SAGE à l'avis de la CLE.

Vote :

Nombre de votants : 28

Pour : 24

Contre : 2

Abstention : 2

• Bilan de la concertation

Monsieur Marc BERNIER rappelle l'intérêt de la concertation dans la démarche SAGE.

Lors de la 2^{ème} réunion du groupe « qualité des eaux », il avait été proposé de rappeler que l'élevage est garant de la bonne qualité de l'eau et de la préservation du bocage. Suite aux échanges de la CLE, cette proposition est modifiée pour souligner le rôle du bocage dans la préservation de la qualité des eaux du bassin. Le compte-rendu de la 2^{ème} réunion du groupe « qualité des eaux » sera revu en conséquence.

Il est proposé d'utiliser le terme de « continuité écologique » plutôt que celui de « migration piscicole » puisqu'il est moins restrictif et prend en compte la circulation des espèces biologiques et le transport des sédiments.

Il est rappelé que la Directive Cadre sur l'Eau fixe un objectif de bon état en laissant, aux États membres, le soin de définir les moyens permettant d'atteindre cet objectif. La France, au travers notamment de la LEMA de 2006, a mis en avant la restauration de la continuité écologique comme moyen d'atteindre le bon état demandé par la DCE.

b) Orientation stratégique du SAGE Mayenne

Mademoiselle Astrid PICHODO présente l'orientation stratégique du SAGE qui s'articuler autour de 3 enjeux :

- La restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- L'optimisation de la gestion quantitative de la ressource,
- L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines,

tout en veillant à :

- Prendre en compte les différents usages et activités du bassin,
- Concerter avec les acteurs concernés pour l'ensemble des actions menées,
- Conforter la connaissance, communiquer et évaluer.

Monsieur Roger MAROT (Syndicat du bassin de la Jouanne) souligne l'importance de s'appuyer sur ce qui a déjà été fait et donc de valoriser les actions réalisées sur le bassin.

Monsieur Marc BERNIER soumet l'orientation stratégique du SAGE à l'avis de la CLE.

Vote :

Nombre de votants : 28

Pour : 25

Abstention : 3

L'orientation stratégie est annexée au compte-rendu.

c) Poursuite de la révision

Mademoiselle Astrid PICHODO présente la méthode proposée pour la poursuite de la révision.

Monsieur Antoine QUERUAU-LAMERIE (Syndicat des propriétaires agricoles) s'interroge sur la nécessité d'un appui juridique pour la révision du SAGE.

Monsieur Jean-Marie QUEMENER rappelle que la portée juridique du SAGE a été renforcée ce qui rend sa rédaction plus compliquée et justifie l'intervention d'un cabinet juridique en appui.

Il souligne également la nécessité d'une pluralité des membres de la CLE dans le groupe de technique de rédaction afin que le niveau d'ambition et les souhaits de la CLE soient bien retranscrits dans le SAGE lors sa rédaction.

3. Contrat régional de bassin versant

Madame Véronique RIOU rappelle l'objectif et l'organisation du contrat régional de bassin versant puis présente le bilan du premier contrat et les propositions d'opérations inscrites au second contrat.

Elle précise que la Région n'impose pas de taux de subvention par type d'action. Les taux proposés ont été définis dans un souci de continuité avec le premier contrat mais également en tenant compte des cofinancements et de l'intérêt de l'action pour la qualité de l'eau et des milieux. Les actions et études inscrites au CRBV doivent être suffisamment avancées dans leur réflexion. Un avenant au contrat est également possible.

Le CRBV sera transmis à la Région mi-juillet puis présenté à l'automne pour être signé en fin d'année.

Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET précise que le CRBV permet d'accompagner les actions en cohérence avec le SAGE et souligne l'importance de la CLE dans cette démarche. Il rappelle l'effet rétroactif du contrat pour les actions de l'année en cours, engagées avant la signature du contrat, et les possibilités d'avenant en dernière année du contrat.

Monsieur Bernard BELLIER souhaite savoir si les aménagements en lien avec le classement des cours d'eau au titre du L214-17 sont intégrés dans le contrat.

Monsieur Jean-Marie QUEMENER rappelle que la politique du Conseil Régional est indépendante de la réglementation nationale. Le CRBV constitue une opportunité de financement pour les maîtres d'ouvrage déclarés et non pas un accompagnement à la politique nationale.

Il est précisé que la mise en conformité des ouvrages situés sur des cours d'eau classés en liste 2 au titre du L214-17 intervient dans un délai de 5 ans après la prise de l'arrêté soit en 2017.

Monsieur Marc BERNIER soumet l'organisation et le contenu du CRBV à l'avis de la CLE.

Vote :

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

4. Rapport annuel d'activités 2010

Monsieur Marc BERNIER rappelle que, chaque année, la CLE établit un rapport sur ses travaux et activités. Il précise que ce document a été présenté lors de la dernière réunion de bureau en avril 2011.

Mademoiselle Astrid PICHODO présente le contenu du rapport annuel d'activités 2010.

Celui-ci n'appelle pas de remarque particulière.

Monsieur Marc BERNIER soumet le rapport annuel d'activités de l'année 2010 à l'avis de la CLE.

Vote :

Nombre de votants : 28

Pour : 27

Abstention : 1

5. Classement des cours d'eau

L'avis de la CLE devant être envoyé au préfet coordonnateur de bassin avant le 30 septembre, Madame RIOU suggère une nouvelle réunion mi-septembre sur ce point particulier.

Monsieur Jean-Marie QUEMENER rappelle rapidement en quoi consiste le classement des cours d'eau et précise que toutes les CLE sont consultées. Il propose d'intervenir lors de la prochaine CLE pour présenter plus en détail la démarche ainsi que les cartes.

L'ensemble des documents de ce dossier sont disponibles à l'adresse suivante <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/la-continuete-ecologique-des-cours-r228.html> (site de la DREAL de la Région Centre dans l'onglet « Bassin Loire-Bretagne » puis « Milieux aquatiques »).

6. Travail de stage sur les têtes de bassin

Monsieur Valentin LANDEMAINE (étudiant en master I « gestion des hydrosystèmes et des bassins versants » à TOURS, en stage auprès de l'animation du SAGE) présente le travail mené pour caractériser les têtes de bassin du territoire.

Monsieur Olivier LEROYER indique qu'il serait intéressant d'élargir le champ des pressions prises en compte pour déterminer la fonctionnalité des têtes de bassin.

Le Président de la commission locale de l'eau,

Marc BERNIER

Orientation stratégique du SAGE du bassin de la Mayenne (Validée en CLE le 24 juin 2011)

Éléments soumis à l'avis de la CLE :

- **Les enjeux de la gestion de l'eau,**
incluant :
 - les propositions de définition de chaque enjeu,
 - les pré-requis et éléments transversaux

- **les objectifs spécifiques permettant d'atteindre ces enjeux.**

Il est proposé d'articuler l'orientation stratégique du SAGE autour de 3 enjeux :

- **la restauration l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques,**
- **l'optimisation de la gestion quantitative de la ressource,**
- **l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines.**

Tout en veillant à :

- prendre en compte les différents usages et activités du bassin,
- concerter avec les acteurs concernés pour l'ensemble des actions menées,
- conforter la connaissance, communiquer et évaluer.

Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

La restauration de l'équilibre écologique est un enjeu prépondérant pour le bassin de la Mayenne. Cette restauration doit prendre en compte l'ensemble des compartiments :

- la dynamique des cours d'eau,
- la diversification des habitats,
- l'équilibre avec les plans d'eau,
- la protection des berges et des ripisylves,
- la préservation et mise en valeur des zones humides.

Un bon fonctionnement des cours d'eau et milieux aquatiques aura des effets positifs sur la régulation quantitative de la ressource et l'amélioration de la qualité des eaux.

OBJECTIFS SPECIFIQUES PROPOSÉS :

- améliorer la qualité morphologique des cours d'eau
- préserver et restaurer les zones humides
- limiter l'impact des plans d'eau

Optimisation de la gestion quantitative de la ressource

Enjeu initial sur le bassin de la Mayenne, la gestion quantitative, économe et diversifiée, doit être poursuivie.

L'enjeu inondation est une préoccupation du SAGE et passera par le ralentissement de la dynamique des écoulements et l'information des populations aux risques encourus.

OBJECTIFS SPECIFIQUES PROPOSÉS :

- économiser l'eau
- maîtriser et diversifier les prélèvements
- réduire les conséquences des inondations

Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines

L'amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines ressort comme un enjeu important à l'échelle du bassin de la Mayenne, à la fois dans un objectif d'atteinte du bon état écologique mais également dans un objectif de satisfaction des usages et particulièrement celui de l'eau potable.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES PROPOSÉS :

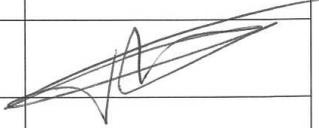
- limiter les rejets ponctuels
- maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau
- réduire l'utilisation des pesticides

Éléments transversaux

La déclinaison de ces objectifs en moyens prioritaires et conditions de réalisation du SAGE devra également :

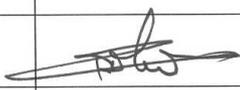
- identifier les secteurs importants pour la mobilisation ou l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage,
- territorialiser les enjeux en fonction du diagnostic du territoire,
- conforter les actions menées,
- proposer une expérimentation préalable pour les opérations nouvelles qui le nécessitent.

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 24 juin 2011

Représentant	Nom	Émargement
<i>Conseillers régionaux</i>	Madame Sylvie ERRARD Conseillère régionale de Basse-Normandie	
<i>Conseillers régionaux</i>	Monsieur Serge BOUDET Conseiller régional de Bretagne	
<i>Conseillers régionaux</i>	Monsieur Michel PERRIER Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	Excusé
<i>Conseillers généraux 35</i>	Monsieur Thierry TRAVERS Conseiller général d'Ille-et-Vilaine	
<i>Conseillers généraux 49</i>	Monsieur Jean-François BONSERGENT Conseiller général du Maine-et-Loire	
<i>Conseillers généraux 50</i>	Monsieur Jacky BOUVET Conseiller général de la Manche	Excusé
<i>Conseillers généraux 53</i>	Monsieur Marc BERNIER Conseiller général de la Mayenne	
<i>Conseillers généraux 53</i>	Madame Nicole BOUILLON Conseiller général de la Mayenne	Excusée
<i>Conseillers généraux 61</i>	Monsieur Robert LOQUET Conseiller général de l'Orne	Mandat donné à D. DURAND M
<i>Maires 49</i>	Monsieur Patrice BARBIN Maire de PRUILLÉ	
<i>Maires 49</i>	Monsieur Philippe JOLY Maire de MONTREUIL-JUIGNÉ	
<i>Maires 50</i>	Monsieur Henri-Paul TRESSEL Maire de SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSÉ	Excusé
<i>Maires 53</i>	Monsieur Daniel LANDEMAINE Conseiller municipal de MAYENNE	
<i>Maires 53</i>	Monsieur Henri GUILMEAU Maire de SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT	
<i>Maires 53</i>	Monsieur Jean-Claude FONT Maire de COMMER	
<i>Maires 53</i>	Madame Annick RAGARU Maire de MONTFLOURS	
<i>Maires 53</i>	Monsieur Jean-Claude LETESSIER Maire de MONTSÛRS	
<i>Maires 53</i>	Monsieur Didier RIOU Maire de la HAIE-TRAVERSAINÉ	
<i>Maires 53</i>	Monsieur Gaël DE CHEFFONTAINES Maire-adjoint de FROMENTIÈRES	
<i>Maires 53</i>	Madame Françoise ERGAN Maire-adjointe de LAVAL	Excusée
<i>Maires 53</i>	Monsieur Laurent ROCHER Conseiller délégué de CHÂTEAU-GONTIER	

Dernière mise à jour par BastisteM le 23/06/2011

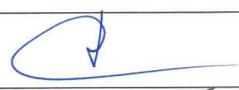
Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 24 juin 2011

Représentant	Nom	Émargement
<i>Maires 53</i>	Monsieur Daniel PIEDNOIR Maire de ORIGNÉ	Excusé
<i>Maires 53</i>	Monsieur Frédéric BORDELET Maire de MOULAY	Excusé
<i>Maires 61</i>	Monsieur Claude FEROUELLE Maire de MÉHOUDIN	
<i>Maires 61</i>	Monsieur François WILLIAMS Maire de CÉAUCÉ	
<i>Maires 61</i>	Monsieur Daniel DURAND Maire de COUTERNE	reçu mandat de R. LOQUET M
<i>Maires 61</i>	Monsieur Jean-Claude GOSNET Maire de SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ	
<i>Structures intercommunales 61</i>	Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Représentant du parc naturel régional Normandie-Maine	
<i>Structures intercommunales 61</i>	Monsieur Alain BAGOUET SIAEP du Segréen	
<i>Structures intercommunales 53</i>	Monsieur Henri ROCHE Président du Siaep des Coëvrons	
<i>Structures intercommunales 53</i>	Monsieur Roger MAROT Syndicat de bassin de la Jouanne	
<i>Structures intercommunales 53</i>	Monsieur Christophe BÉCHU Syndicat de bassin de l'Ernée	
<i>Structures intercommunales 53</i>	Monsieur Joseph GUILBAUD Syndicat du bassin du Vicoin	
<i>Structures intercommunales 53</i>	Monsieur Michel ALSON SIAEP de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	
<i>Structures intercommunales 53</i>	Monsieur René ROISIL Syndicat d'eau du nord-ouest mayennais	
	TOTAL 1er collège	

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 24 juin 2011

Représentant	Nom	Émargement
Agriculture 49	Madame Nicole DE BERSACQUES-MICHAUX Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire	<i>de Bernays J. Chauv.</i>
Agriculture 53	Monsieur Jean BARREAU Chambre d'agriculture de la Mayenne	<i>J. Barreau</i>
Agriculture 61	Monsieur Jean-Louis BELLOCHE Chambre d'agriculture de l'Orne	<i>Dominique BAYER</i>
Industrie 53	Monsieur Henri COISNE CCI de la Mayenne	
Riverains 53	Monsieur Antoine QUERUAU-LAMERIE Syndicat des propriétaires agricoles	<i>A. Querau-Lamerie</i> M
Pêche 49	Monsieur Bernard BOUTEILLER Président de la féd. départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
Pêche 53	Monsieur Jean POIRIER Président de la féd. départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	<i>J. Poirier</i>
Pêche 61	Monsieur Jean-Paul DORON Président de la fédération de pêche de l'Orne	
Protection nature 49	Madame Régine BRUNY Association « La sauvegarde de l'Anjou »	<i>R. Bruny</i>
Protection nature 53	Madame Alice BURBAN Mayenne nature environnement	
Tourisme – Loisirs 53	Monsieur Christian LAIGLE Président du comité départemental de canoë-kayak	
Protection nature 53	Monsieur Bernard BELLIER Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin	<i>B. Bellier</i>
Protection nature 53	Monsieur Olivier PÉAN Union départementale des intérêts aquatiques et piscicoles de l'Orne	<i>O. Péan</i> M
Consommateur 61	Madame Yvonne SERGENT Comité de liaison des associations de consommateurs de l'Orne	
Consommateurs 53	Monsieur Louis GESLIN UDAF de la Mayenne	<i>L. Geslin</i>
Producteur d'hydroélectricité	Monsieur François COLLOMBAT SHÉMA Groupe EDF	
Prélèvement de l'eau pour irrigation	Monsieur Jean-René PELLUAU Syndicat départemental des irrigants de la Mayenne	<i>J.-R. Pellau</i>
Pêche professionnelle	Monsieur Yannick PERRAUD Association des pêcheurs professionnels	
TOTAL 2^{ème} collège		

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 24 juin 2011

Représentant	Nom	Émargement
État	Monsieur le préfet coordonnateur de bassin	
État 49	Monsieur le préfet du Maine-et-Loire	
État 53	Monsieur le préfet de la Mayenne	
État 61	Monsieur le préfet de l'Orne	
État	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) Monsieur Benoît LE GALLIOT ou Monsieur Olivier LEROYER	
État	Agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Thierry GENETTAIS	
État	DREAL des Pays-de-la-Loire Monsieur Jean-Marie QUÉMÉNER	
État 53	ARS des Pays-de-la-Loire Délégation territoriale de la Mayenne <i>de Roger FAVERAT</i> Monsieur Gaëlle DUCLOS	
État 49	DDT du Maine-et-Loire Monsieur Gaël MELAN	
État 53	DDT de la Mayenne Madame Christine CADILLON	Excusée
État 53	DDT de la Mayenne <i>Yannick GALARD</i>	
État 61	DDT de l'Orne Monsieur Christian SERAIS	
TOTAL 3^{ème} collègue		



Mandat

Réunion de la commission locale de l'eau du 24 juin 2011

Je soussigné(e)PEAN Olivier.....
membre du bureau de la Commission locale de l'eau du SAGE Mayenne, donne mandat à :
et confirme ma candidature au renouvellement de mon poste au sein du bureau de la CLE
Madame, Monsieur....QUERUAU LAMARIE.....,
pour la réunion de la CLE qui aura lieu le 24 juin 2011.

A Céaucé....., le 23/06/2011.....

Signature

PEAN OLIVIER

Par télécopie : 02.43.59.96.38

Par courrier : **SAGE Mayenne**
Conseil général de la Mayenne
Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

Pour toute information complémentaire,
vous pouvez contacter l'animation de la CLE

Monique BASTHISTE : Tél. 02.43.59.96.34

✉ monique.basthiste@cg53.fr

Mandat

Réunion de la commission locale de l'eau du 24 Juin 2011

Jesoussigné LOQUET Robert

membre de la Commission locale de l'eau du SAGE Mayenne, donne mandat à :

Monsieur DURAND Daniel maire de Couterne

pour la réunion de la CLE qui aura lieu le 24 juin 2011

A Domfront, le 20.06.2011

Signature

Ben Jean Louis
